



Comité technique d'établissement public - CTEP Météo-France
5 avril 2016

La CFDT-Météo était la seule organisation syndicale à siéger. Elle se trouvait devant le p-dg, deux directeurs adjoints (Missions Institutionnelles, DSR), et DRH/D.

A cette occasion, pour étoffer son argumentation face à la direction et ouvrir de nouvelles discussions, la CFDT a fait appel à des personnels dans les domaines du commerce, de la prévision et des mesures sociales.

La CFDT a lu une [déclaration liminaire ici en lien](#).

Table des matières :

- Point d'avancement de la démarche d'élaboration d'un nouveau COP pour 2017-2021 p 1-2
 - Lisibilité p 2
 - La prévision p 3
- En parallèle, la CFDT-Météo a rappelé que les mesures sociales sont au point mort p 4
- Evolution du corps des attachés : application du CIGEM, du GRAF et du RIFSEEP p 4
- Information sur la majoration fonctionnelle de l'ITS
- Projet de décret modifiant le régime disciplinaire des Ouvriers d'État à la DGAC et à Météo-France (avis)

Point d'avancement de la démarche d'élaboration d'un nouveau COP pour 2017-2021

La CFDT-Météo incite tous les personnels de Météo-France à aller poser des questions au p-dg M. Jean-Marc Lacave, lors de sa « tournée ». Cette tournée a été annoncée dans le [document ici en lien](#).

Rappel des dates des rencontres :
DIRIC + Saint-Mandé le 14 avril,
DIRN le 15 avril,
DIRO le 19 avril,
Toulouse le 13 mai,
DIRSO le 18 mai,
DIRNE le 19 mai,
DIRCE le 24 mai,
DIRSE le 25 mai.

Ici [un condensé de diapositives de la direction générale](#) qui peuvent permettre de mieux appréhender en quoi la signature d'un « *Contrat d'Objectifs et de Performance* » est un moment important pour Météo-France. La direction devrait y ajouter, sur demande de la CFDT-Météo, sa position quant à la « trajectoire d'effectifs » dictée par les ministères (Écologie, Budget) pour la période 2017-2021.

*

Dans ces diapositives ne figurent pas les objectifs du Contrat.

Ils sont du type « *Enrichir / Améliorer / Renforcer / Enrichir / Améliorer / Renforcer / etc.* ». Bref, un champ lexical consensuel. Rester vigilant, cerner ce que cachent / impliquent ces objectifs, demander à la direction de quelle manière elle compte les atteindre, c'est le rôle de chacun.

Quelques morceaux choisis :

- pour l'observation, on trouve la « *rationalisation du réseau* » : qu'entend-on par là ?
- pour la prévision, on trouve in extenso : « *Tirer pleinement parti des avancées de la prévision numérique et des systèmes d'observation et mieux utiliser l'expertise en développant des initialisations automatiques de la prévision* »,
- pour le management et l'organisation, on trouve : « *se doter d'une organisation permettant d'adapter les ressources aux enjeux des situations (adaptation des horaires de travail, mutualisation des ressources en prévision)* ».

En langage clair, cela équivaut-il à *réduction* du nombre de sites d'observation, alimentation automatique par les modèles des bases de données de prévision avec *réduction* de l'expertise humaine, mise en place de systèmes type astreintes ou autres permettant de *réduire* les effectifs ?

Réduction, réduction, réduire...

Nous avons souligné l'incongruité de trouver le thème « digital » parmi les activités... métier !

*

Tout en dénonçant le peu d'ambition de l'Établissement de manière générale (voilà l'origine des baisses d'effectifs évoquées par la direction, - 350 postes sur 5 ans), la CFDT-Météo a insisté sur la nécessaire lisibilité du projet et a fait un focus sur l'aspect prévision.

Le p-dg avait indiqué que des gains d'efficience (gains en personnels) étaient selon lui possibles dans tous les domaines, plus particulièrement l'observation (notamment les maintenances), l'informatique (pupitrage), l'administratif (avec la dématérialisation dans le processus finances, en lien avec l'agence comptable)... et en prévision, « *l'optimisation majeure* ».

Lisibilité :

La CFDT-Météo a demandé que lors de la tournée à venir, la question des effectifs soit exposée.

Les perspectives en terme de moyens et d'effectifs n'apparaissent pas précisément sur les différents domaines d'activité de l'Etablissement.

Nous avons interrogé la direction sur la question des implantations. La réponse n'est pas claire. Le p-dg évoque des « *entités administratives qui ferment* » mais des « *lieux de travail qui restent ouverts* ». La direction nous a affirmé qu'il n'y aura pas de mobilité géographique contrainte : cela reste à voir.

Le directeur adjoint M. Gupta indique, lui, qu'à terme, il conviendrait que Météo-France ne dispose que d'implantations dans lesquelles « *on puisse faire carrière* ».

Le plan de la direction : ce sont des CMIRs qui prennent de l'importance... au détriment des centres météos (CM). Les prévisionnistes dépendraient directement des CMIRs, quelle que soit leur position géographique.

La CFDT-Météo n'accepte pas le projet de la direction de supprimer les fonctions de Chef de Centre et d'adjoint de CM :

- 1 : on gère difficilement des équipes opérationnelles à distance ;
- 2 : la représentation des CM auprès des instances départementales est un atout précieux.

La CFDT-Météo a plaidé pour le maintien des centres et le renforcement de leur activité. C'est la force de Météo-France : la proximité.

Nos implantations nous placent au plus près des usagers (qu'ils soient institutionnels ou non), ce que ne peuvent pas faire nos concurrents. L'activité des CM est déterminante dans le cadre de la sécurité des personnes et des biens. Elle devrait être renforcée dans le domaine commercial (ex. la prospection).

En outre, la CFDT-Météo a dénoncé qu'un agent en CM, aujourd'hui, ne sait pas avec quel outil il va travailler, à quels horaires ou selon quel rythme de travail, avec quels chefs, ni s'il peut envisager d'investir localement puisqu'il ne saura pas si son centre est pérenne. En terme d'incertitude, comment faire pire ?

La CFDT-Météo invite les agents à mieux cerner les choses en interrogeant le p-dg.

La prévision :

La direction estime que l'expertise départementale touche probablement à sa fin. Tout comme elle estime que les progrès des modèles permettront de ré-orienter en grande partie le travail des prévisionnistes amont., qui reviendraient à une forme de prévision conseil, ou experts sur les défauts des initialisations par les modèles. Selon la CFDT-Météo la plupart des évolutions proposées par la direction sont fondées sur le postulat que l'amélioration de la technique les rend pertinentes. Il ne s'agit que d'un postulat. Non vérifié, non éprouvé.

Au sujet des implantations locales

Nous avons rappelé que la fermeture des CDM a entraîné une perte (définitive) d'une réelle expertise locale. Si travailler sur deux ou trois départements paraît une échelle avec laquelle on peut encore avoir une certaine familiarité, en revanche, au-delà, il devient difficile de maîtriser finement son territoire.

La direction n'attend-elle pas trop des progrès techniques ? Le renforcement de la résolution des modèles tient-elle ses promesses en terme d'acuité des prévisions ? Après les évolutions d'Arpège et d'Arome du printemps 2015, bon nombre de prévisionnistes estiment que l'amélioration n'est pas au rendez-vous sur des champs importants : rafales, précipitations, nébulosités basses.

De plus, la réduction du nombre de centres, donc des observations humaines, réduit la visibilité sur le temps qu'il fait, notamment sur des situations à enjeux. Neige-t-il ou pas ? Cela tient-il au sol ? Y a-t-il du brouillard ? Des pluies verglaçantes ?

Les limites de l'observation automatique sont connues. Elles handicapent les prévisionnistes dans leur travail pour les meilleures prévisions possibles sur ces phénomènes météorologiques sensibles.

Mise en place d'astreintes :

Nous avons pointé les limites et les dangers des astreintes, tout en soulignant que le chantier sur les temps de travail n'avait, à ce jour, rien rendu. La direction a répondu : « *rien n'est décidé même si le principe semble acquis* ».

Le renfort en situations dégradées ou à enjeux se pratique déjà, au bon vouloir des agents, mais grâce à des équipes soudées, motivées, suffisamment armées en terme d'effectifs.

Un système d'astreintes entraîne un risque de dégradation de l'expertise du prévisionniste, par effet collatéral. La pratique, la maîtrise des outils, les nuances des différentes situations : l'acquisition de l'indispensable expérience. Ce qui fait un prévisionniste pertinent est le résultat d'une pratique au long cours.

Le prévisionniste ne gagne en familiarité avec les outils, les modèles et le climat local qu'à condition de travailler sur une multiplicité de configurations, simples comme compliquées. C'est la méthode pour progresser sur les situations à enjeux.

Nous avons souligné l'importance des relèves. Les relèves sont de la formation continue entre collègues (sur les outils, les situations météo), de l'enrichissement mutuel, de la mutualisation des savoirs. C'est à la fin d'une vacation que l'on appréhende le mieux la situation. Attention à ne pas encore abîmer un système qui fonctionne : l'astreinte coupe le rythme.

Venir d'urgence en astreinte, s'en remettre à des modèles en ayant perdu l'œil critique rabaisse la pertinence : en matière de vigilance, on risque des loupés, des fausses alarmes. Les nouveaux outils qui devraient permettre d'éviter cela n'ont pas encore fait leurs preuves et sont loin d'être prêts.

Là aussi, le sujet mérite largement d'être creusé lors des questions/réponses entre les personnels et la direction durant la tournée du p-dg.

Alimentations automatiques des bases :

D'une part, les outils sont loin d'être au point.

D'autre part, si l'humain n'a plus la main sur la base, les incohérences entre les produits auto et les conseils donnés par les prévisionnistes (pb de limites pluies-neige, de quantités de précipitations, etc.) seront légion.

L'expertise humaine de la base de prévision, apanage de Météo France, est un argument qualitatif de poids.

En parallèle, la CFDT-Météo a rappelé que les mesures sociales sont au point mort.

La CFDT-Météo a demandé l'ouverture d'une réflexion approfondie et très ouverte sur une revalorisation des corps techniques de l'Établissement : les TSM et ITM.

Une réforme en profondeur du mode de gestion des corps à Météo-France nous paraît possible :

- les IDT doivent pouvoir postuler sur les postes dévolus aux IPEF, à l'image de ce qui se fait depuis longtemps à l'Équipement ;
- de même, les CT doivent pouvoir postuler sur les postes dévolus aux ITM.

Dans les deux cas, en cas d'absence de plan de requalification (les ITM deviennent IPEF, les TSM deviennent ITM), le régime indemnitaire doit être adapté : les compléments de salaire sont un préalable. Soulignons ce qu'il se passe dans certaines DIRs, avec des DIR/DA IDT moins payé de 20 à 25 % que certains agents dont ils ont la responsabilité, à l'instar de l'ADM/D.

La CFDT-Météo a évoqué le vaste plan de requalification prévu pour les TSM (qui devait débiter en 2016...), s'interrogeant sur le manque d'avancées sociales à Météo-France actuellement. Des plans de requalification ont débuté au ministère, à la DGAC. Météo-France est en panne.

La CFDT-Météo en a profité pour rappeler les revendications de notre campagne fin 2014 : un système pivot de 39h / 22 JRTT, le paiement d'heures supplémentaires ([cf. p. 4 de notre profession de foi](#)). Les personnels ont le sentiment de manquer de considération (ex. mesures sociales 2014 toujours bloquées ou partiellement annulées, ou [25 € « repris » à chacun](#) sur la prime d'intéressement). On pourrait aussi citer la fin du paiement de certaines IPHA.

Tout cela ne crée pas des conditions propices au débat entre administration et représentants des personnels.

Evolution du corps des attachés : application du CIGEM, du GRAF et du RIFSEEP

Nous n'avons pas passé de temps sur ce point d'information. L'Établissement tente d'avoir des postes de 3^e grade au bénéfice des attachés de l'aviation civile en poste à Météo-France (GRAF), quand bien même ce n'est qu'un grade fonctionnel.

Information sur la majoration fonctionnelle de l'ITS

La CFDT-Météo n'a pas souhaité commenter la décision de la direction qui répartit les majorations fonctionnelles de cette prime destinée aux TSM et ITM. 635 majorations sont réparties.

Le sujet pourra être repris avec les autres organisations syndicales.

En revanche, la CFDT-Météo a relevé que, malgré les annonces de la direction (en date du 29 juin 2015) qui soulignaient que les services du premier ministre avaient validé l'attribution de 60 primes supplémentaires en faveur des agents, l'Établissement n'a rien reçu.

La CFDT-Météo a pris à témoin le p-dg devant des explications piteuses mettant en avant, nous citons : un « oubli » et des demandes des services « pouvant en grande partie être prises en compte ».

La CFDT-Météo : « *ce qui tient dans 635 tient tout aussi bien dans 695* ».

DSR/D explique que l'Outre-Mer a formulé de nombreuses demandes et qu'il les a bien notées. Avec un compteur bloqué à 635, il n'a pas de moyen de donner des suites favorables à ces demandes.

Projet de décret modifiant le régime disciplinaire des ouvriers d'État (DGAC et Météo-France) - avis

La CFDT-Météo a voté contre ce projet.

Il paraît incongru de se préoccuper de ce régime disciplinaire alors qu'un « quasi-statut » est en cours de rédaction pour les Ouvriers d'État. Par ailleurs et surtout, il est apparu anormal à la CFDT-Météo qu'un agent gradé ne puisse être défendu par un agent moins gradé, du fait de ce projet de décret. Un agent gradé risquerait donc ne pas être défendu : pas vraiment un progrès.

Résultat du vote : unanimité contre ! Le CT-EP devrait être reconvoqué sur ce sujet.
(2 votes CFDT-Météo contre).